

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 JUIN 1849.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1850.*(Voir les N^{os} 163 et 259 de la Chambre des Représentants et le N^o 111 du Sénat.)***MESSIEURS,**

La commission que vous avez nommée pour examiner le projet du Budget du Ministère des Finances pour l'année 1850, a l'honneur de vous soumettre le résultat de son travail.

Le peu de temps qui s'est écoulé depuis que vous avez voté le Budget de 1849, nous permettra, Messieurs, de n'entrer que dans des considérations sommaires sur le nouveau Budget soumis en ce moment à vos délibérations et qui, pour beaucoup d'articles, n'est en effet que la reproduction du Budget de 1849. Nous nous bornerons donc à vous signaler les différences que le nouveau Budget présente avec le dernier.

Le Budget du Département des finances pour l'exercice de 1849 a été arrêté à la somme de. fr. 12,653,454 25
Celui de 1850 s'élève à 10,792,590 »

Différence. . . fr. 1,861,044 25

Cette différence qui, à la première inspection, paraît considérable, n'offre sur le Budget de 1849 qu'une économie réelle de 516,360 francs; le reste est dû à des transferts de crédit à d'autres départements et à la suppression de crédits extraordinaires. En voici le détail :

Suppression de crédit pour la fabrication des monnaies de cuivre. fr. 100,000 »

Idem, pour travaux d'appropriation aux magasins servant d'entrepôt à Anvers 51,784 25

Transfert au Ministère de l'Intérieur du service des poids et mesures 73,400 »

Transfert au Budget de la Dette publique des pensions des fonctionnaires et employés du Département des Finances . . . 1,532,500 »

Économies réelles 516,360 »

Ensemble. . . . fr. 1,874,044 25

Dont à déduire pour construction d'un bâtiment à l'usage de la Douane, sur un terrain appartenant à l'État à Petit-Lanaye (province de Limbourg) 15,000 »

Somme égale. . . fr. 1,861,044 25

Les économies se décomposent de la manière suivante :

Réduction sur le crédit destiné aux traitements temporaires des fonctionnaires non remplacés.	fr. 300,000
Réduction sur le crédit alloué pour tenue de chevaux.	9,300
Diminution du nombre des fonctionnaires de l'enregistrement et des domaines.	3,210
Réduction du nombre ou du traitement d'agents des domaines.	850
Réduction du crédit affecté aux frais de poursuites et d'instances.	5,000
Ensemble.	fr. 318,360
Dont il faut déduire pour dépense au matériel de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	2,000
Reste.	fr. 316,360

Les dépenses de l'Administration centrale, chap. 1^{er}, ne présentent point de différence avec celles qui ont été votées pour l'exercice de 1849.

Au chap. II de l'Administration du Trésor, les crédits demandés par le Gouvernement n'ont subi aucun changement; des améliorations dans ce service nous paraissent possibles. M. le Ministre des Finances a déclaré, dans une autre enceinte, qu'il préparait un travail sur la réorganisation de ce service.

Au chap. III de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, nous voyons que le système d'économies qu'a inauguré le Budget de 1849, commence déjà à porter ses fruits; en effet, c'est aux réductions opérées sur le service de cette administration que nous devons les économies signalées plus haut; le fonds destiné au traitement temporaire des fonctionnaires et employés non remplacés qui était de 500,000 fr. se trouve réduit à 200,000 fr. et sera successivement réduit au fur et à mesure que les employés, mis en disponibilité, auront pu être remplacés.

Le chapitre IV de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, présente une réduction de 9,060 francs, dont vous avez le détail ci-dessus. D'après les explications données dans une autre enceinte, de nouvelles économies seront réalisées sur ce chapitre, notamment celle qui résultera du transfert du bureau des Postes dans les bâtiments de l'Etat.

Le transfert des pensions du département des finances au Budget de la Dette publique, opère sur le chapitre V, une réduction de 1,332,500 francs.

Le chapitre VI, Dépenses imprévues, est le même que celui de 1849.

En résumé, votre commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget des Finances tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants, à l'unanimité de ses membres, dans la séance du 1^{er} juin de cette année, et de le fixer à la somme de 10,792,300 francs.

Le Comte COGHEN.

Ferd. SPITAEELS

ZOUDE.

Ed. COGELS.

E. GRENIER, Rapporteur.